



PROJET PEDAGOGIQUE ALSH MATERNEL 3-6 ANS

« L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école. »

PREAMBULE

Ce projet a pour but de définir les orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs maternel.

Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par la municipalité.

C'est un document de travail, et à ce titre un outil de référence pour toute personne travaillant, régulièrement ou occasionnellement, sur l'accueil de loisirs.

Tout animateur embauché sur l'accueil de loisirs devra en prendre connaissance, et marquer son adhésion.

Article 1 : descriptif des Accueils de Loisirs

Il est géré par la Commune de St-Pryvé St-Mesmin 45750.

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis (sauf jours fériés) ainsi que durant les petites vacances scolaires (sauf 2^e semaine des vacances de décembre), et les grandes vacances d'été.

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation qualifiée (BAFA ou Stagiaire) en fonction des besoins, selon les réglementations en vigueur.

Le personnel technique (Cuisine, nettoyage des locaux, entretien) est mis à disposition et géré par la commune.

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont décidés par le Conseil municipal.

Actuellement, ils sont en fonction des revenus des familles (quotient CAF).

2 groupes sont distincts les 3/4 ans et les 5/6 ans avec leur équipe d'animation.

Article 2 : les missions de l'ALSH

- Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale, tenir compte des conditions de mode de vie des parents, et de la vie associative locale.

- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs en définissant les rôles.

- S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées, tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants.

- L'ALSH, lieu de loisirs, de récupération et de vacances.

Article 3 : les principaux axes de travail

L'équipe de direction se donne pour principaux buts :

- De connaître l'enfant et sa famille.

- De favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs.
- De soutenir le développement de la socialisation.
- Veiller à l'intégration physique, morale et affective des enfants.

Article 4 : connaitre l'enfant et sa famille

L'enfant pour se construire a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance lui et sa famille, en se montrant disponibles et à l'écoute des besoins de chacun.

Article 5 : favoriser l'accueil

Afin de favoriser l'accueil de l'enfant, nous proposons un lieu d'accueil le matin qui sera assuré par l'équipe d'animation, et constituera un lieu de transition entre l'enfant et sa famille.

Article 6 : favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la possibilité de s'exprimer par le jeu, s'évader dans un espace imaginaire, mettre en place des activités et des temps de découverte favorisant son épanouissement.

Ainsi nous proposons aux enfants :

- Des sorties qui permettront aux enfants de découvrir d'autres espaces d'expérimentation (les mercredis libérés, et une fois par semaine lors des vacances).
- Des thématiques sont proposées sur les vacances (les indiens, le cirque ...) en fonction des tranches d'âge.
- Des activités spécifiques (grands jeux, sorties en rapport avec le thème) sont proposées aux enfants.
- Un espace de jeux symboliques est aménagé (dinette, marchande, voitures, lego...), disponible et accessible sur les temps d'accueil et les temps libres.
- Dans tous les temps d'installation et de rangement, les enfants sont invités à participer (mise du couvert, installation de la sieste, mise en place et rangement des activités).
- Les animateurs proposent un projet par période aux enfants les mercredis et un thème lors de vacances.

Article 7 : les besoins des enfants

Besoin de sécurité affective et matérielle.

L'enfant a besoin d'avoir une relation stable avec une personne qu'il connaît. La séparation avec sa famille peut être source d'angoisse.

Cette personne va rassurer et aider l'enfant à se repérer, à grandir. On parle alors d'animateur référent sur le groupe. Les animateurs vont ainsi avoir des relations privilégiées et individualisées avec chaque enfant. Il pourra alors mieux les connaître (besoin, envie, difficulté...) et donc mieux les comprendre. C'est aussi vers eux que les parents iront pour leur confier leur enfant et pour tous, renseignements ou questions éventuelles.

L'enfant a également besoin de connaître les lieux pour se sentir en sécurité. Les sorties lointaines et les voyages en bus peuvent être vécus comme des moments stressants et angoissants pour les jeunes enfants. Aussi, faut-il privilégier les activités sur place ou peu éloignées de leur lieu d'accueil et de vie.

- ***Besoin d'être acteur***

L'enfant a besoin de s'intéresser à ce qui se passe et d'y participer.

L'enfant a besoin d'activités, de mouvements (courir, sauter, grimper...).

Le jeu est la principale activité de l'enfant. C'est en jouant que l'enfant va découvrir son environnement. Mais l'animateur doit maîtriser ce qui se passe, s'intéresser, donner des règles et des limites.

L'enfant a besoin de limites pour se construire.

- **Besoin des autres**

L'enfant se construit dans sa relation à l'autre.

Les jeunes enfants observent, imitent beaucoup et testent. Ils vont aller jusqu'à provoquer l'autre (enfant ou adulte) dans l'attente de réactions positives (la sympathie) ou négatives (l'agressivité).

- **Besoin d'autonomie**

L'enfant a besoin de grandir et pour cela il a besoin d'acquérir une certaine autonomie. Une fois l'enfant en confiance, grâce aux repères qu'il aura pu se construire, il va progressivement expérimenter des terrains.

L'animateur doit lui être présent à tout moment si l'enfant réclame son aide ou s'il sent l'enfant en difficulté.

Article 8 : les objectifs

- Accompagner l'enfant dans sa conquête d'autonomie en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul.
- Favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant dans les différents domaines de la motricité, de la perception du monde extérieur et de l'affectivité.
- Favoriser la socialisation des enfants (en introduisant des jeux collectifs et des activités en groupe dans les projets d'activités et dans des temps forts ou des moments informels de la vie des accueils de Loisirs).
- Favoriser le développement psychomoteur.
- Permettre à l'enfant de trouver un lieu de vie agréable et sécurisant afin qu'il puisse passer ses temps libres (mercredis et vacances scolaires) le mieux possible en répondant à ses propres besoins.
- Respecter le rythme de vie de l'enfant en intégrant dans les activités de la journée des moments de détente et de récupération.
- Eveiller l'imagination et la créativité chez l'enfant.
- Développer un climat de confiance, de sérénité et de bien être entre les enfants et avec l'équipe d'animation, (écoute de l'enfant, disponibilité de l'adulte).
- Permettre à l'enfant de découvrir et de respecter son environnement.

Article 9 : les activités

Dans le centre maternel, l'action pédagogique est surtout axée sur la vie quotidienne, la découverte et le jeu.

Les activités seront adaptées à l'âge des enfants que nous accueillons et elles répondront à leurs besoins et à leurs demandes.

Pour l'apprentissage social, nous privilégierons les moments de la vie collective tel que le goûter, le déjeuner, les temps de repos, les temps libres, l'heure du conte...

L'accent sera mis également sur les jeux collectifs, les découvertes culturelles et toutes les activités qui pourraient renforcer l'échange et l'acceptation de l'autre.

Le développement psychomoteur se fera au travers des activités ludico-sportives avec du matériel adapté : petits vélos, trottinettes, petits jeux d'équilibre et de coordination, ballons, parcours moteur...

L'équipe éducative aura pour objectif de permettre à l'enfant de s'amuser en pratiquant notamment :

- Activités physiques : jeux de motricité (ballons, baby gym, pataugeoire, danse...).
- Activités pâtisseries, découvrir des ingrédients et des aliments...
- Activités musicales, théâtrales et d'expressions : jeux chantés et dansés, découvertes de spectacles, rencontre avec des artistes...

- Activités manuelles : découverte des matériaux, patouiller, dessiner, colorier, coller...
- Activités autour des jeux de manipulation et d'identification : puzzles, assemblages, marionnettes, contes, histoires...
- Coins d'activités libres avec les jeux symboliques : marchande, cuisine, poupée, jeux, bibliothèque...

Les objectifs de ces différentes activités sont de permettre à l'enfant de découvrir des activités nouvelles, et de les vivre dans un esprit de groupe.

Les activités sont organisées par les animateurs, ou par des prestataires de service, qui sont là pour nous apporter leurs savoir-faire et compétences.

Les activités sont cadrées sur des temps particuliers et dans des lieux adaptés, et elles ne se finissent qu'une fois que l'ensemble du matériel est rangé, avec l'aide des enfants.

Les familles sont informées des activités par un planning distribué à chaque début de période ou de vacances.

Article 10 : la vie quotidienne

Les activités du Centre de Loisirs se déroulent entre 9h30 et 16h. Mais cela implique une mise en place avant et après ces horaires.

Les enfants sont accueillis au centre à partir de 7h45. Durant ce temps d'accueil, différentes activités calmes sont proposées aux enfants (coloriage, jeux de construction et de société, bibliothèque...) activités qui leur permettent de commencer la journée en douceur.

Une attention particulière sera portée à ce moment de la journée. Il doit être convivial et rassurant autant pour les parents, que pour les enfants accueillis. Pour les personnes extérieures, il reflète le travail de l'équipe d'animation.

Les enfants ont des porte-manteaux pour ranger leurs affaires personnelles. Ils peuvent apporter au Centre des peluches, des doudous...pour les moments de temps calmes et de sieste (non négociable pour les 3/ 4 ans). Tous les matins, une pause collation légère est proposée aux enfants. Les repas de midi sont pris au restaurant scolaire (sauf pique-nique). Les enfants sont par table de 6 ou 8, avec un animateur à chaque table.

Les animateurs encadrent le moment du repas et déjeunent avec les enfants. Cela permet d'avoir des relations privilégiées avec les enfants et par la même occasion, les animateurs incitent à l'autonomie.

Sauf contre-indication médicale, les enfants goûtent et découvrent tous les plats, proposés et servis à table. Le temps du repas est un moment éducatif à part entière et le déroulement doit obligatoirement se faire dans le calme.

Le temps de la pause méridienne est un temps de jeux « libres ». Les enfants ont à leur disposition des jeux de société et de construction, des coloriages, la bibliothèque, le coin détente..., sous la surveillance des animateurs.

Pour les plus jeunes de ce groupe, un temps de repos est mis en place l'après-midi, dans une pièce spécialement aménagée. Un réveil échelonné s'organise, petit à petit les enfants sont confiés aux autres animateurs pour la reprise des activités.

La fin de l'après-midi se clôture par un goûter.

A partir de 16h30, les parents peuvent venir chercher leur enfant et ceci jusqu'à 18h30.

Dans tous les cas les enfants restent dans l'enceinte des locaux de l'ALSH où ils sont sous la responsabilité des animateurs. En cas de retard, les familles sont contactées de façon à ce qu'elles viennent récupérer leur enfant le plus tôt possible et une attestation de retard est signée par les parents (facturation mairie).

La fiche sanitaire est obligatoire pour chaque enfant. Elle doit être signée et complétée par la famille et renouvelée tous les ans. Tout problème médical et protocole d'accueil individualisé (P.A.I) doivent être signalés au directeur et animateurs.

En cas de problème médical, le médecin de St-Pryvé St-Mesmin sera appelé.

Les enfants ne doivent en aucun cas avoir de médicaments sur eux. En cas de traitement, ils doivent être confiés par les parents et avec l'ordonnance du médecin à l'animateur référent qui s'occupera de l'enfant.

Article 11 : pauses animateurs

Le soir, les animateurs sont libres, lorsque les enfants sont partis et quand la réunion de fin de journée a été effectuée.

Après le repas une pause « en surveillance » des enfants peut être prise, pour faire le point, prendre « le café ». Pour les animateurs qui fument, ils sont invités à le faire durant ce temps, à l'extérieur de l'accueil, hors de la vue des enfants, et dans un délai raisonnable.

Article 12 : l'organisation dans l'espace

Les mercredis et durant les vacances scolaires, l'ALSH maternel occupe des locaux spécifiques (salle de repos, sanitaires, espaces d'activités avec du mobiliers adaptés, jeux...) dans le bâtiment de l'école maternelle des sablons.

A l'extérieur du centre, les enfants peuvent profiter de la cour, pour des jeux calmes ainsi que de la plaine de la belle arche et de la cour de l'école avec son aire de jeux aménagée. Dans tous les cas, ils sont sous l'encadrement des animateurs.

Dans le centre, il y a des zones non accessibles aux enfants sans autorisation ou accompagnement d'un animateur. L'infirmerie, la salle de rangement du matériel, la cuisine, la salle de repos, et le bureau.

Les animateurs peuvent se retrouver pour travailler et déposer leurs affaires dans le bureau, où un espace leur est réservé.

Durant l'été, pour une meilleure gestion de l'espace, le centre maternel s'organise de manière différente. Les jeunes enfants et les animateurs occupent une deuxième classe de l'école.

Ils ont à disposition 2 salles de classe, 1 salle de repos ou de motricité, le coin des jeux symboliques (dînette, garage, marchande...), les sanitaires, un préau et la cour de l'école.

L'ALSH prend en charge tout le matériel pédagogique et sportif et l'équipe s'engage à rendre les locaux rangés et propres.

Etant donné que l'ALSH est dans les locaux de l'école maternelle, il est important et nécessaire d'aménager au mieux l'espace dont dispose les enfants. En effet, l'aménagement de l'espace a une place importante sur le comportement des enfants, il doit être sécurisé avant toute chose, mais aussi permettre à l'enfant d'avoir plusieurs petits espaces bien délimités.

Article 13 : l'équipe d'adultes

L'équipe des animateurs est composée de personnes différentes selon les périodes.

Le mercredi, il y a 5/6 animateurs qualifiés ou en formation pour les 3/6 ans plus un référent (directeur adjoint).

En cas de besoin pour des activités particulières, il peut être fait appel à des personnes extérieures.

Les stagiaires sont pris en charge par le directeur, qui veille au bon déroulement du stage. Les animateurs ont aussi leur avis à donner sur la mise en place sur le terrain et sur les conseils à apporter. Des évaluations sont faites en cours de stage.

Chaque année, une réunion de réflexion et de travail avec les animateurs est mise en place autour de l'élaboration du projet pédagogique. La rédaction définitive du projet est validée par le directeur et l'adjointe de secteur.

Les réunions d'animateurs ont lieu avant les vacances pour préparer le planning d'activités, les activités spécifiques ayant été réservées auparavant par le directeur. Un bilan a lieu en fin de période. Pour l'ouverture du centre le matin durant les vacances, un planning est mis en place, et un animateur qualifié, secondé par un stagiaire, les autres arrivent échelonnés.

Article 14 : respect du programme

Des thèmes sont mis en place les mercredis et à chaque période de vacances pour favoriser la connaissance du monde qui nous entoure, aiguïser la curiosité des enfants, leur donner accès à des lieux différents

Vous devez respecter le projet d'activités et le mettre en œuvre. Ce programme doit vous permettre de développer vos capacités, de découvrir de nouvelles techniques grâce au travail en équipe, de prendre des initiatives dans l'organisation des activités.

Vous avez établi ce programme et discuté en équipe. Il constitue la base du contrat entre l'animateur et la mairie. Nul n'est censé l'ignorer dès l'ouverture du centre.

Article 15 : responsabilité

L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés.

Il est impératif de respecter les consignes données par la direction et de se conformer à la réglementation Jeunesse et Sports.

Soyez rigoureux sur tout ce qui touche à la sécurité affective et physique des enfants.

Ne jamais laisser les enfants sans surveillance (ne pas hésiter à les recompter plusieurs fois dans la journée).

Article 16 : le cadre, la loi

La gestion et l'organisation de la vie de groupe sont prises en charge par le directeur qui délègue à chacun des responsabilités selon ses compétences.

Les règles de vie de l'accueil de loisirs (réfléchies en collaboration avec les animateurs et les enfants) sont expliquées aux enfants chaque début de semaine avec le planning d'activités.

En cas de non-respect des règles, d'attitude dangereuse ou irrespectueuse, en cas de détérioration du matériel, les parents seront avertis et des sanctions pourront être prises.

Pour les adultes, les règles de vie sont expliquées aussi en début de séjour, en particulier quand à l'attitude à avoir et sur les responsabilités de chacun. En cas de non-respect, le contrat de travail pourra être rompu.

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer à l'intérieur de l'accueil de loisirs et en présence d'enfants.

Article 17 : la communication

La communication de l'accueil de loisirs est l'affaire du directeur et de son équipe ainsi que de l'organisateur.

Les familles sont sensibilisées et informées à chaque début de période en recevant le planning d'activité.

La presse locale est informée des activités de l'accueil et des articles sont régulièrement publiés pour informer la population.

Article 18 : les partenaires

Le centre est un lieu d'accueil ouvert aux parents. Ils peuvent venir y rencontrer les animateurs et le directeur pour se tenir informés de la vie du centre. De plus lors de manifestations particulières (spectacles, ...) ils sont conviés à venir partager les moments forts de la vie du centre.

Lors des inscriptions, la direction informe chaque famille de l'organisation de l'accueil de loisirs, elle incite les familles à venir visiter les locaux et à prendre contact avec l'équipe d'animation.

Les prestataires d'activités, ainsi que le transporteur sont en contact avec le directeur et l'organisation.

Article 19 : gestion du matériel

Le centre est doté d'un matériel pédagogique et technique qui présente souvent un investissement important. C'est pourquoi nous demandons une attention soutenue sur ce matériel (audio, jeux, livres, etc.).

Veillez à l'entretien et au rangement du matériel, des armoires et des locaux !

Ce projet pédagogique est susceptible d'évoluer grâce à la participation de tous les acteurs de l'ALSH maternel.

Fait à Saint-Pryvé Saint-Mesmin